

# Innover pour le territoire : AMI Avenir Montagnes mobilités "Territoires de montagne périurbains et peu denses"

## Vos enjeux :

Proposer des solutions de mobilité ou de démobilité aux citoyens des territoires de montagne pour répondre à leurs besoins du quotidien.

## L'offre :

L'appel à manifestation d'intérêt recherche des projets innovants, pour le territoire, de solutions / services de mobilité / démobilité, en adéquation avec les enjeux du territoire, et s'inscrivant préférentiellement dans le plan d'actions d'une démarche de planification de la mobilité.

- Les projets devront comporter une dimension innovante à l'échelle du territoire considéré quant à la prise en compte des thématiques
- Les projets devront comporter une dimension innovante au niveau organisationnel.

Les territoires sélectionnés pourront bénéficier

- d'un soutien financier : Aide financière d'un montant maximal de 200 000 €, dans la limite de 50 % des coûts éligibles du projet ;
- d'un appui technique : Appui conjoint ANCT-CEREMA reposant sur :
  - o Un accompagnement à la mise en œuvre technique des projets,
  - o Un appui méthodologique et organisationnel à l'évaluation.

## Conditions d'intervention :

Les projets retenus devront répondre aux critères d'éligibilité définis dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'intérêt. Une nouvelle édition d'Avenir Montagnes mobilités sera organisée courant 2022.

## A qui s'adresser :

Une offre proposée par Agence Nationale de la Cohésion des Territoires – France mobilités



**En savoir plus :** <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/avenir-montagnes-mobilites-629>